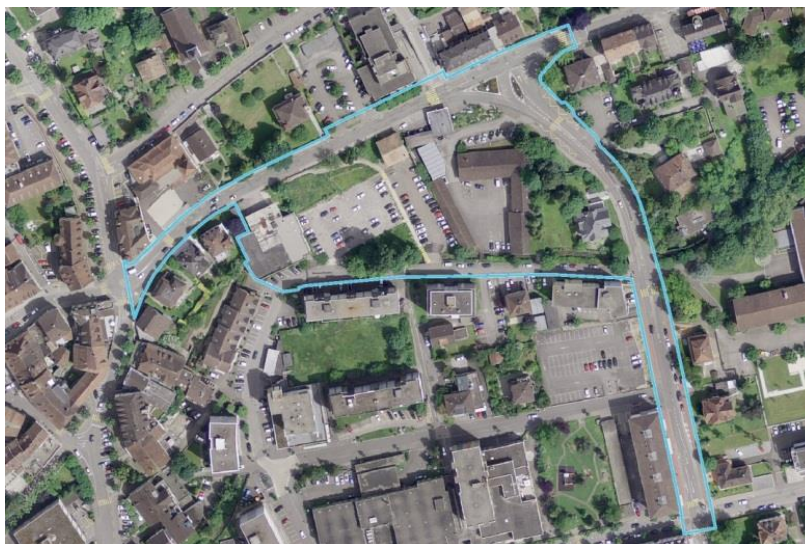


Crédit d'investissement de Fr. 1'378'000.- pour le réaménagement de l'avenue de la Gare Nord

1. CONTEXTE LIE AU PROJET "LE TICLE - CREA" / THEATRE DU JURA

Le 9 décembre 2015, le Parlement jurassien a adopté très largement l'arrêté concernant le financement de la part cantonale destinée à la réalisation du CREA / Théâtre du Jura. Cette décision importante donnait suite à celle du Conseil de Ville du 26 janvier 2015 pour mettre gratuitement le terrain communal à disposition du Canton du Jura afin de permettre la réalisation de l'ensemble du projet "Le Ticle - CREA". Au début de l'année 2016, le Conseil de Ville a libéré un crédit d'étude pour établir un avant-projet des aménagements communaux à coordonner avec le développement du complexe "Le Ticle - CREA". L'étude générale a été rendue fin 2016.



Périmètre d'étude de l'avant-projet

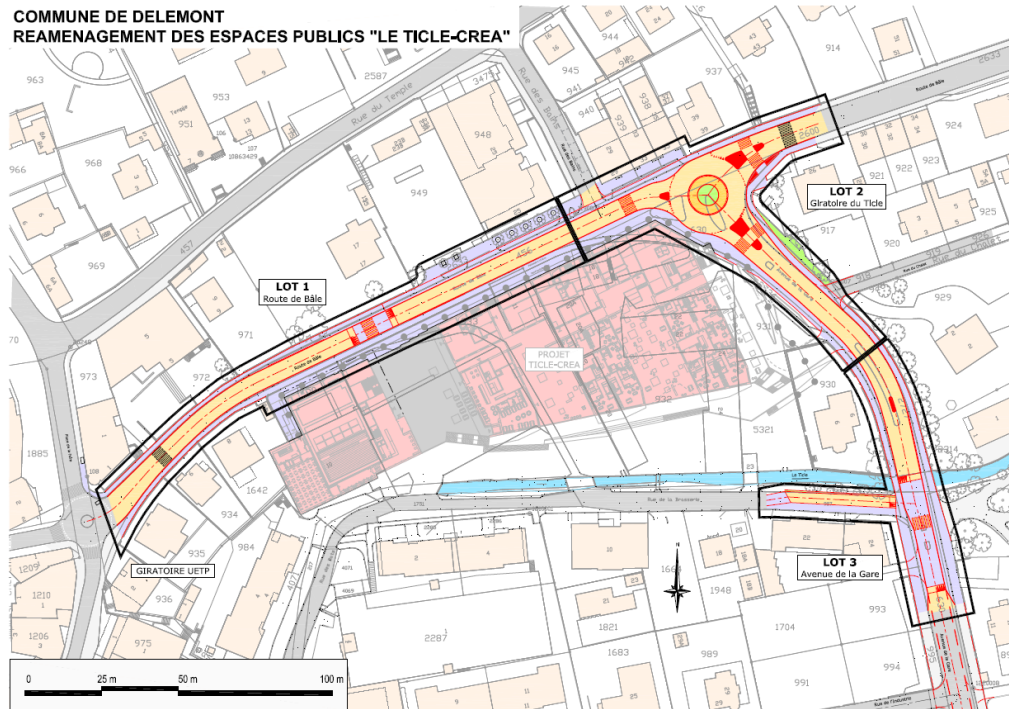
Afin de pouvoir planifier conjointement les travaux communaux et le chantier de cet important projet qui comprend en particulier le Théâtre du Jura, le projet de l'ouvrage des routes communales et des aménagements urbains a été réalisé courant 2018, en tenant compte de l'évolution du projet "Le Ticle - CREA". Cette anticipation du Conseil communal a permis de lancer un appel d'offres aux entreprises pour les travaux communaux et ainsi présenter cette demande de crédit sur une base solide.

2. PERIMETRE ET CONTENU DU PROJET DE L'OUVRAGE

Le projet "Le Ticle - CREA" imposera des adaptations importantes des espaces situés aux alentours du projet, en particulier sur les secteurs suivants :

- la route de Bâle ;
- le carrefour route de Bâle - avenue de la Gare qui sera réaménagé en giratoire ;
- la partie Nord de l'avenue de la Gare, jusqu'au carrefour avec la rue de la Brasserie ;
- la rue de la Brasserie et l'aménagement du Ticle (en coordination avec les espaces verts et le petit parc au Sud du complexe).

Les aménagements liés au projet "Le Ticle - CREA" devront permettre un écoulement fluide du trafic automobile, des accès aisés au futur parking et pour les livraisons, ainsi que garantir des traversées sécurisées pour les piétons et les cycles. Un assainissement des réseaux communaux (eaux usées et eau potable, électricité, gaz) et de l'éclairage public sera nécessaire, soit pour les rénover et les améliorer, indépendamment du projet immobilier, soit pour garantir l'alimentation du futur complexe.



Délimitation des différents secteurs

Le projet de l'ouvrage réalisé à ce jour concerne les trois premiers secteurs cités précédemment. Chaque secteur étant indépendant l'un de l'autre au niveau du fonctionnement, des crédits d'investissement séparés sont demandés au Conseil de Ville. La présente demande de crédit concerne le secteur de l'avenue de la Gare Nord.

A noter que la rue de la Brasserie et l'aménagement du Ticle n'ont pas été intégrés à cette étude, la majorité des livraisons se faisant initialement dans le secteur du futur giratoire de la route de Bâle. Un changement du système de livraison ayant été effectué lors du développement du projet "Le Ticle - CREA", il conviendra d'entreprendre rapidement les études de détails sur ce secteur, l'aménagement devant être opérationnel à l'entrée en fonction du Théâtre du Jura et des commerces, soit à fin 2020. Une demande de crédit d'investissement sera faite ultérieurement.

3. TRAVAUX PREVUS SUR LE SECTEUR "AVENUE DE LA GARE NORD"

Aménagements routiers

La partie Nord de l'avenue de la Gare, dès la rue de l'Avenir, est prévue pour rester à un régime de circulation de 50 km/h, mais avec un aménagement favorisant la modération du trafic. La fonction routière de ce tronçon doit quelque peu s'effacer au profit d'un partage plus mixte des surfaces. Ainsi, la chaussée présentera une largeur de 6 mètres et les trottoirs seront généreux.

Les arrêts de bus, situés actuellement près du carrefour de la route de Bâle, seront déplacés plus au Sud afin de les rapprocher du Collège et de la future entrée principale du centre commercial.

Une plate-forme aménagée vers le Collège et à proximité des arrêts de bus aura un rôle modérateur de trafic et marquera l'entrée sur l'axe Nord-Sud de l'avenue de la Gare.

La bande cyclable existante permettant le tourner à gauche des vélos vers le Collège sera maintenue.

L'aménagement routier concerné par cette demande de crédit concerne le tronçon allant de la route de Bâle au carrefour avec la rue de la Brasserie.

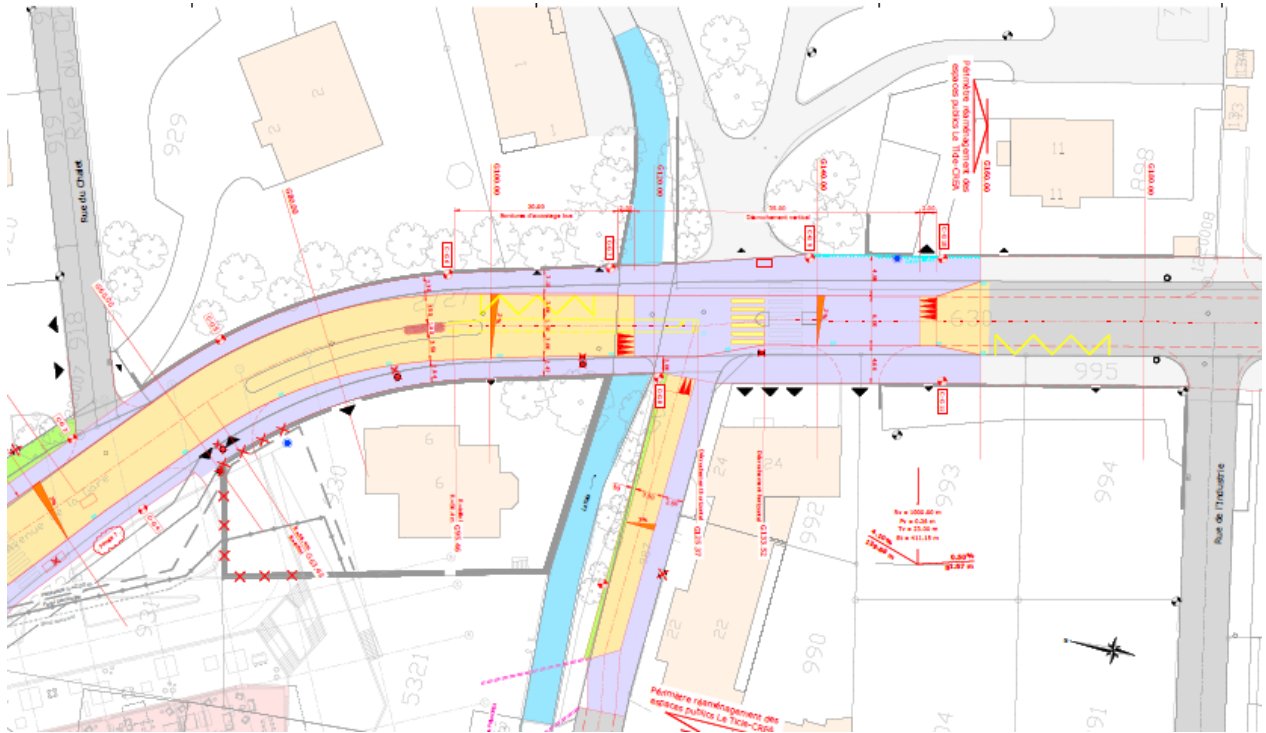


Illustration de l'aménagement prévu

Réseaux techniques

L'ensemble des réseaux souterrains a été analysé. Plusieurs interventions sont à prévoir :

- le déplacement d'équipements existants directement impactés par l'implantation du projet immobilier "Le Ticle - CREA" ;
- la remise en état des réseaux existants avant de réaliser les aménagements de surface ;
- le renforcement de certains réseaux (bouclages, augmentation de la capacité) ;
- l'extension des réseaux existants pour garantir les besoins de consommation spécifiques du projet immobilier "Le Ticle - CREA".

Réseau d'eau potable

La conduite principale d'alimentation sera remplacée jusqu'à la rue de l'Avenir. La seconde conduite existante sera également remplacée afin d'assurer la défense incendie du projet "Le Ticle - CREA" et de maintenir sa fonction actuelle de renforcement du réseau.

Eclairage public

L'éclairage public sera entièrement remplacé.

Réseau électrique

L'ensemble du réseau de distribution existant doit être remplacé.

Réseau d'eaux claires

Le collecteur d'eau claire existant entre la route de Bâle et le Ticle permettra l'évacuation des eaux de chaussée. Au Sud du Ticle, les eaux de chaussées seront évacuées par le collecteur d'eaux usées existant (système mixte).

Réseau d'eaux usées

Le collecteur principal sera assaini sur les tronçons présentant des déficits structurels.

Réseau du gaz naturel

La conduite principale d'alimentation basse pression existante doit être remplacée.

Réseau Swisscom

Le réseau de distribution existant sera conservé et adapté en coordination avec l'aménagement routier et le chantier du nouveau complexe immobilier. Ces travaux sont à charge de Swisscom.

Gestion des circulations pendant le chantier

De manière générale, les travaux routiers se réaliseront sous trafic par demi-chaussée. Pour limiter les blocages des carrefours environnants et garantir l'accès à la Vieille Ville, un sens unique Est-Ouest sera mis en place sur la route de Bâle. La gestion des circulations sera coordonnée avec les travaux prévus sur les autres lots (route de Bâle et avenue de la Gare) et avec le chantier "Le Ticle - CREA".

4. COHERENCE A GARANTIR AVEC LES PLANIFICATIONS COMMUNALES

Toutes les études et planifications communales ont naturellement été prises en compte, en particulier : Aménagement local - Conception directrice "Delémont, Cap sur 2030", Plan directeur communal, Cadastre du bruit routier, Conception directrice et Plan directeur de l'énergie, Plan directeur des déplacements, Plan directeur de la mobilité douce, Plan directeur localisé des rues du Centre-gare de Delémont, Etude générale de stationnement, Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, Plan directeur Nature en ville, Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Plan général d'alimentation en eau potable (PGAE).

5. ESTIMATION DES COÛTS

Cette demande de crédit concerne le secteur "Avenue de la Gare Nord". Les coûts se répartissent de la manière suivante (base : appel d'offres, précision +/- 5 %) :

Aménagements urbains

- travaux routiers (chaussée et trottoirs) :	Fr.	452'415.-
- mobilier urbain, plantations, signalisation, travaux divers :	Fr.	165'858.-
- divers et imprévus :	Fr.	49'970.-
- honoraires :	Fr.	95'007.-
Total TTC "Aménagements urbains" :	Fr.	763'250.-

Réseaux d'eaux usées et d'eaux claires

- réseau d'eaux usées :	Fr.	9'854.-
- réseau d'eaux claires :	Fr.	50'039.-
- divers et imprévus :	Fr.	6'534.-
- honoraires :	Fr.	12'577.-
Total TTC "Réseaux d'eaux usées et d'eaux claires" :	Fr.	79'004.-

Réseaux SID

- réseau d'eau potable :	Fr.	43'265.-
- fourniture réseau d'eau potable :	Fr.	118'470.-
- éclairage public :	Fr.	31'852.-
- fourniture éclairage public :	Fr.	52'127.-
- réseau électrique :	Fr.	67'591.-
- fourniture réseau électrique :	Fr.	60'272.-
- réseau du gaz naturel :	Fr.	18'355.-
- fourniture réseau du gaz naturel :	Fr.	14'216.-
- divers et imprévus :	Fr.	44'307.-
- honoraires :	Fr.	85'291.-
Total TTC "Réseaux SID" :	Fr.	535'746.-

Devis total **Fr. 1'378'000.-**

6. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 1'378'000.- pour l'aménagement de l'avenue de la Gare Nord est prévu partiellement au plan financier des investissements (seuls les réseaux souterrains étaient planifiés dans un premier temps). Afin d'assurer un aménagement global, cohérent et fonctionnel, le présent crédit englobe les aménagements de surface, qui sont totalement coordonnés avec le projet avenue de la Gare Sud qui se réalisera dans un second temps.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'378'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant - eaux usées et eaux claires	X		Fonds No 79'004.00
Solde du fonds (eaux usées et eaux claires) au 31.12.17 : 1'383'400.-			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		1'298'996.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	2 %	25'979.90
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		38'969.90
Total de la charge financière annuelle		64'949.80¹

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2017.

Les travaux et études concernés par les trois demandes de crédit "Route de Bâle", "Giratoire" et "Avenue de la Gare" pourront être en partie subventionnés dans le cadre du projet d'agglomération (mesure A du projet d'agglomération de 2^{ème} génération). La mesure 1.4a2, initialement prévue pour le réaménagement des rues de la Molière et de la Maltière (dont les travaux sont finalement prévus plus tard), sera en effet remplacée par les aménagements liés aux trois demandes de crédit jugées prioritaires. En conséquence, pour ces trois crédits, une subvention maximale de Fr. 1'140'000.- est attendue (montant maximum de la contribution fédérale). Cette subvention, qui sera répartie pour les trois crédits proportionnellement aux montants concernés, n'interviendra toutefois que lors du décompte des travaux prévus en 2020/2021.

7. CONVENTION AVEC HRS ET PARTICIPATION FINANCIERE

Les déplacements de conduites imposés par le complexe et la remise en état des éléments de voirie touchés par le projet immobilier doivent être supportés par le projet et non par la Commune. La Commune doit quant à elle financer les plus-values liées aux opportunités à saisir pour des bouclages ou la remise à neuf de certaines conduites. Une convention passée entre la Commune et le promoteur du complexe immobilier règle cette répartition des coûts. Le montant global de la contribution du projet "Le Ticle - CREA" aux travaux communaux sera de Fr. 359'233.- HT, qui seront déduits sur les crédits concernés.

8. PLANIFICATION

Sous réserve de la libération des crédits d'investissement nécessaires, de l'aboutissement de la procédure d'autorisation pour la mise en place du carrefour giratoire et du démarrage des travaux du projet "Le Ticle - CREA", les travaux pourront démarrer dès le printemps 2019. Ils se termineront fin 2020, pour l'entrée en fonction du nouveau complexe (Théâtre du Jura et commerces). Les chantiers communaux et privés seront coordonnés.

9. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 1'378'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, la Commission de l'énergie et des eaux ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le président : La chancelière :
 Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 janvier 2019

¹ Dont Fr. 26'787.30 à charge des SID

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 14 janvier 2019 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit d'investissement de Fr. 1'378'000.- pour le réaménagement de l'avenue de la Gare Nord est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 janvier 2019